

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 238

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.